



Décès conjoint et emprunt non assuré

Par **Jules34**, le **20/04/2016** à **16:57**

Bonjour,

Voilà ma situation, mon épouse était en maladie reconnue ALD depuis 2 ans et demi nous avons souscrit auparavant un crédit pour financer une automobile et du rachat de crédit tout ceci assuré bien entendu, lors de la maladie de mon épouse la situation financière tendue nous avons signifié cela à l'assurance qui nous a retourné un gros dossier à remplir, pendant le montage de ce dossier la situation financière n'a pas permis de payer l'assurance mais le crédit oui et un courrier de l'organisme de crédit et pas de l'assurance m'informa que notre prêt n'était plus assuré..... La santé de mon épouse ne nous permettait plus de reprendre une assurance et nous avons continué de rembourser correctement. Aujourd'hui mon épouse est décédée je me retrouve avec de grosses mensualités et un salaire en moins..... Que puis je faire ?

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma situation

Cordialement

Par **youris**, le **20/04/2016** à **16:59**

bonjour,

comme vous avez décliné la proposition de prendre une assurance avec le prêt, je ne vois pas d'autre solution que de continuer à rembourser.

salutations